



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-006-2026-04

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de la Santé Publique

IDF-2026-03-31-00028 - Arrêté n° SG/DRH 2026-02 portant nomination aux fonctions du Directeur de la Santé Publique de l'Agence régionale de santé Île-de-France (1 page)

Page 3

ARS Ile de France /

IDF-2026-04-02-00001 - Arrêté DEMOS CRSA n°2026/16 modifiant la composition de la Commission Spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France (7 pages)

Page 5

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

IDF-2026-04-02-00005 - Arrêté du 2 avril 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Essonne (2 pages)

Page 13

IDF-2026-04-02-00003 - Arrêté du 2 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Essonne (4 pages)

Page 16

IDF-2026-04-02-00004 - Arrêté du 2 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne (4 pages)

Page 21

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Service utilité publique et équilibres territoriaux

IDF-2026-04-01-00008 - Arrêté interpréfectoral n° 26-017 portant ouverture d'une enquête publique préalable à la demande d'autorisation environnementale relative au plan de gestion pluriannuel des opérations de dragages (PGPOD) lot C (également appelé sous-bassin C et correspondant aux arrondissements des Boucles de la Seine) de Voies Navigables de France pour une durée de 10 ans (8 pages)

Page 26

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-03-31-00028

Arrêté n° SG/DRH 2026-02 portant nomination
aux fonctions du Directeur de la Santé Publique
de l'Agence régionale de santé Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° SG/DRH 2026-02

portant nomination de Monsieur Jérôme FOUCAUD aux fonctions de Directeur de la Santé Publique de l'Agence régionale de santé Île-de-France

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Monsieur Jérôme FOUCAUD est chargé des fonctions de Directeur de la Santé Publique de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 1^{er} avril 2026.
- ARTICLE 2 :** Le Directeur de la Santé Publique de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 31 mars 2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

ARS Ile de France

IDF-2026-04-02-00001

Arrêté DEMOS CRSA n°2026/16 modifiant la
composition de la Commission Spécialisée pour
les prises en charge et
accompagnements médico-sociaux de la
Conférence Régionale de la Santé et de
l'Autonomie d'Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ DEMOS CRSA n°2026/16

modifiant la composition de la Commission Spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-53
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° 27/2021 du 1^{er} octobre 2021 fixant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n° 2025/37 du 20 octobre 2025 relatif à la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté DS n°104/2024 du 18 juin 2024 portant délégation à Madame Marion BOUGEARD, Directrice de la démocratie en santé et de la communication de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ;
- VU** L'arrêté DEMOS CRSA n°2026/14 du 1^{er} avril 2026 modifiant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France
- VU** La désignation, au sein du collège 6, de **Monsieur Eric d'ALENÇON**, Fondation Partage et Vie - Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux, en tant que suppléant

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : La composition de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 2025/37 du 20 octobre 2025 relatif à la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France est abrogé.

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 4 : Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 02/04/2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale
de santé Île-de-France

Denis ROBIN
Par délégation,

Signé

Corentine NEPPEL
Directrice adjointe en charge de la
démocratie en santé
Direction de la démocratie en
santé et de la communication -
DESCOM

ANNEXE

Composition de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France

Le premier collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 5 membres :

Titulaires	Suppléants
Madame Anne GBIORCZYK, vice-présidente du Conseil départemental de Seine-et-Marne, en charge de l'enfance, de la famille et de la présence médicale	Monsieur Bernard COZIC, vice-président du Conseil départemental de Seine-et-Marne en charge des solidarités Madame Véronique VEAU, vice-présidente du Conseil départemental de Seine-et-Marne, en charge de la culture et du patrimoine.
Madame Cendrine CHAUMONT, conseillère départementale de l'Essonne	Madame Marie-Claire CHAMBARET, vice-présidente du Conseil départemental de l'Essonne en charge de l'autonomie

Le deuxième collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 6 membres :

1) Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Alain LAFORET - Fédération Nationale des associations de retraités (FNAR)	Madame Françoise PIQUE LE CUN - UFC QUE CHOISIR Madame Diane PAOLO - URAF IDF
Madame Françoise FORET - Association des familles de traumatisés crâniens et des cérébro-lésés	Madame Michèle DE PREAUDET - Association des familles de traumatisés crâniens et des cérébro-lésés Madame Affoué Diane GOLI - APF France Handicap

2) Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation
Madame Monique ZANATTA - CDCA 92	Monsieur François CHARLES - CDCA 92 Madame Christine MANUEL - CDCA 94

3) Deux représentants des associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Sébastien LEGOFF - CDCA 91	En attente de désignation
En attente de désignation	Monsieur Damien GUER - CDCA 77

Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend un membre :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 4 membres.

1) Un représentant des organisations syndicales de salariés :

Titulaires	Suppléants
Madame Isabelle CAYLA - CFDT IDF	Monsieur Philippe PATRY - CFDT IDF Madame Gwenaëlle YVINEC - CFDT IDF

2) Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaires	Suppléants
Madame Martine GUIBERT - CPME Ile-de-France	Madame Hélène REQUI Madame Evelyne GUFFENS

3) Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

4) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 2 membres :

1) Un représentant au titre de la cohésion sociale :

Titulaires	Suppléants
Gwenaëlle MORVAN – Emmaüs Solidarité	Madame Bérangère GRISONI - Collectif « Les morts de la rue » Madame Maritsa ANASTASIOU - Association CARITAS

2) Un représentant de la Mutualité Française :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Aldino IZZI, Mutualité Française IDF	Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles co-gérées-social Madame Carole DECHAMPS - Mutualité Française

Le 6^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 12 membres :

1) **Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :**

Titulaires	Suppléants
M. Romain DELMAS – URIOPSS IDF (Association Caritas)	Monsieur Eric d'ALENÇON, Fondation Partage et Vie - Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux En attente de désignation
Monsieur Sébastien PAUTASSO-CHADOUTAUD FEHAP IDF (Président Fondation Ellen POIDATZ)	Madame Birgit VILLAIN – FEHAP IDF (Fondation John Bost) En attente de désignation
Madame Céline LAMOUR - NEXEM	Monsieur Jean-François GEY - NEXEM En attente de désignation
En attente de désignation	Madame Catherine HARPEY - Union Régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI) En attente de désignation

2) **Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :**

Titulaires	Suppléants
Madame Romy LASSERRE SAINT MAURICE, Directrice EHPAD Péan (SYNERPA)	Monsieur Eddy CHENAF, Directeur général EHPAD Solemnes. (SYNERPA) Monsieur Marc LAVAUD, vice-président de l'association ACEP et Gestionnaire de l'EPHAD le Patio (FNAQPA)
Monsieur Emmanuel SYS, Directeur du GCSMS Les EHPAD Publics du Val de Marne (FHF)	Madame Claire DAVY, Direction de la stratégie et de la Transformation AP-HP Madame Audrey VATAN, Directrice adjointe, Direction Commune Fondation Aulagnier et Ehpads Les Marronniers (FHF)
En attente de désignation	Madame Sophie VILLEDIEU - Fondation Léopold BELLAN FEHAP IDF Madame Marie DERROY, Chargée de mission FEHAP Île de France

Madame Claire PARDOEN - URIOPSS IDF	Madame Charlotte LEBRUN - URIOPSS IDF Madame Brigitte VIGROUX - URIOPSS IDF
-------------------------------------	--

3) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eric LEMERCIER, Directeur d'établissements (Groupe SOS)	Madame Catherine DELORME, Déléguée régionale IDF de la Fédération Addictions (FA) et Directrice du Trait d'Union - Oppedia (92) Monsieur Denis JOUTEAU, Délégué régional Fédération Addictions

4) Un membre des unions régionales des professionnels de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Nathalie LEROY, Secrétaire générale URPS médecins libéraux IDF	Docteur Laurent DE BASTARD, CROM IDF Docteur Abraham SABBAH, CROM IDF

Le 7^{ème} collège est composé de deux membres issus de la commission spécialisée pour l'organisation des soins :

Titulaires	Suppléants
Madame Helena KISLER-ELKOUBY, Déléguée générale (FHP IDF)	Monsieur Patrick SERRIERE, président de la Fédération Hospitalière Privée (FHP IDF) Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico - chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP IDF)
Monsieur José ALVAREZ - Union Régionale Île-de-France CFE-CGC	Madame Marie Laurence BONMARCHAND Madame Bettina KEMPF

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale
de contrôle et d'audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2026-04-02-00005

Arrêté du 2 avril 2026 portant modification de la
composition du conseil d'administration de la
caisse d'allocations familiales de l'Essonne

**ARRÊTÉ du 2 avril 2026
portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations
familiales de l'Essonne**

**Le ministre du travail et des solidarités
La ministre de la Santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, L. 215-3, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, Chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Essonne ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Essonne ;

Vu les désignations formulées par le monsieur le préfet de la région Île-de-France ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

ARRÊTENT

Article 1^{er}

Sont nommés au conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Essonne :

Sur postes vacants :

2° En tant que Représentants des employeurs

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Suppléant :

- Madame Ingrid DALL'OGGIO

2° En tant que Représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Suppléant :

- Monsieur Philippe FAURIANT

Article 2

Le chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 2 avril 2026

Le ministre du Travail et des Solidarités

**La ministre de la Santé, des Familles, de
l'Autonomie et des Personnes handicapées**

Pour le ministre et par délégation :

Pour la ministre et par délégation :

Signé

Signé

Guy-Michaël DALIN

Guy-Michaël DALIN

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale
de contrôle et d'audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2026-04-02-00003

Arrêté du 2 avril 2026 portant nomination des
membres du conseil de la caisse primaire
d'assurance maladie de
l'Essonne

**ARRÊTÉ du 2 avril 2026
portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de
l'Essonne**

**Le ministre du travail et des solidarités
La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211- 1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, Chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les désignations formulées par monsieur le préfet de la région Île-de-France ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

ARRÊTENT

Article 1^{er}

Sont nommés au conseil de l'organisme caisse primaire d'assurance maladie de l'Essonne :

1° En tant que Représentants des assurés sociaux

Sur désignation de l'organisation Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Titulaires :

- Madame Marion DAUCHOT
- Madame Florence JOURNE

Suppléants :

- Monsieur Abdellah BOUBCHER
- Monsieur Victor MONTALVAO

Sur désignation de l'organisation Confédération générale du travail (CGT)

Titulaires :

- Madame Emmanuelle ARNOU
- Madame Karine CLERET

Suppléants :

- Madame Stephanie LEPERA
- Monsieur Mohamed MOUFIDI

Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

- Monsieur Christophe LE COMTE
- Monsieur Giuseppe MALACRINO

Suppléants :

- Monsieur Olivier ROUSSEAU
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire :

- Madame Nathalie MICHEL

Suppléant :

- Monsieur Stéphane FAURE

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Monsieur Karim CHELLAT

Suppléant :

- Madame Sandra DEWELLE

2° En tant que Représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Titulaires :

- Monsieur Franck DORASCENZI
- Madame Florence GOSNE
- Madame Aurélie LE GALOUDEC
- Poste vacant

Suppléants :

- Madame Nathalie DUVERNE
- Monsieur Sylvain FAVRY
- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

- Madame Ingrid DALL'OGGIO
- Monsieur Philippe FAURIANT
- Monsieur Patrick HERBE

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaires :

- Madame Sandrine ZANIDACHE

Suppléants :

- Monsieur Sylvain BETTI

3° En tant que Fédération Nationale de la Mutualité Française

Sur désignation de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

Titulaires :

- Monsieur Stéphane CATINOT
- Madame Anne-Marie COHENCA

Suppléants :

- Madame Marie AFONSO
- Monsieur Nicolas MERIGOT

4° En tant que Représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie

Sur désignation de l'Association des accidentés de la vie (FNATH)

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Titulaire :

- Madame Sabine FERRAND-NAGEL

Suppléant :

- Madame Catherine CHABOSSON

Sur désignation de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS)

Titulaires :

- Madame Sakina DOUHANE
- Madame Manuela DÉJEAN

Suppléants :

- Madame Hanan MANSOURI
- Madame Christelle RIMBERT

5° En tant que personne qualifiée dans le domaine d'activité de l'organisme

Sur désignation de monsieur le préfet de la région Ile-de-France

- Monsieur Nassrdine DIFALLAH

**6° En tant que représentant, siégeant avec voix consultative, de l'instance régionale « Ile de France »
du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants**

- Monsieur Laurent HILY

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 11 avril 2026.

Article 3

Le chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 2 avril 2026

Le ministre du Travail et des Solidarités

Pour le ministre et par délégation

Signé

Guy-Michaël DALIN

**La ministre de la Santé, des Familles, de
l'Autonomie et des Personnes handicapées**

Pour la ministre et par délégation

Signé

Guy-Michaël DALIN

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale
de contrôle et d'audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2026-04-02-00004

Arrêté du 2 avril 2026 portant nomination des
membres du conseil de la caisse primaire
d'assurance maladie du
Val-de-Marne

**ARRÊTÉ du 2 avril 2026
portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du
Val-de-Marne**

**Le ministre du travail et des solidarités
La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211- 1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, Chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les désignations formulées par monsieur le préfet de la région Île-de-France ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

ARRÊTENT

Article 1^{er}

Sont nommés au conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne :

1° En tant que Représentants des assurés sociaux

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Titulaires :

- Monsieur Philippe BENHALASSA
- Madame Brigitte WAINTRAUB

Suppléants :

- Madame Halima ALIOUA
- Monsieur Zahir FOULANI

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT)

Titulaires :

- Monsieur Lionel GOULETTE
- Madame Luisa LAMA SITOUAH

Suppléants :

- Madame Lindsay DA COSTA MEDINA
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

- Monsieur Rui Manuel AIRES
- Madame Corinne GOSELIN

Suppléants :

- Madame Marie-Chantal COLOGON
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire :

- Madame Martine GEMIN

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)

Titulaire :

- Monsieur Jean-Marc BOUET

Suppléant :

- Madame Gladys JULTAT

2° En tant que Représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Titulaires :

- Monsieur Achraf AYADI
- Monsieur Stéphane BESSON
- Monsieur Franck SAUL
- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant
- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

- Monsieur Christophe ABSALON
- Monsieur Didier COCHET
- Madame Nathalie FRABOULET

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaires :

- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant

3° En tant que Fédération Nationale de la Mutualité Française

Sur désignation de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

Titulaires :

- Madame Ghislaine BLOHORN
- Madame Bernadette CUSAN

Suppléants :

- Monsieur Fabrice CORDIER
- Poste vacant

4° En tant que Représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie

Sur désignation de l'Association des accidentés de la vie (FNATH)

Titulaire :

- Monsieur Franck HERGIBO

Suppléant :

- Madame Laurence PAWLAK

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Titulaire :

- Madame Anne-Valérie THOB

Suppléant :

- Madame Anne-Chloé DURANDEAU DIT MEGES

Sur désignation de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS)

Titulaires :

- Madame Claudine CANALE
- Monsieur Thierry MARANGE

Suppléants :

- Madame Marie-Pierre GAUTIER
- Poste vacant

5 En tant que personne qualifiée dans le domaine d'activité de l'organisme

Sur désignation de monsieur le préfet de la région Ile-de-France

- Madame Malika MALTESE

**6° En tant que représentant, siégeant avec voix consultative, de l'instance régionale « Ile de France »
du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants**

- Madame Isabelle BERTHÉ

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 11 avril 2026.

Article 3

Le chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 2 avril 2026

Le ministre du Travail et des Solidarités

Pour le ministre et par délégation

Signé

Guy-Michaël DALIN

**La ministre de la Santé, des Familles, de
l'Autonomie et des Personnes handicapées**

Pour la ministre et par délégation

Signé

Guy-Michaël DALIN

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2026-04-01-00008

Arrêté interpréfectoral n° 26-017 portant
ouverture d'une enquête publique préalable à la
demande d'autorisation
environnementale relative au plan de gestion
pluriannuel des opérations de dragages
(PGPOD) lot C (également appelé sous-bassin C
et correspondant aux arrondissements des
Boucles de la Seine) de Voies Navigables de
France pour une durée de 10 ans



Arrêté interpréfectoral n° 26-017
portant ouverture d'une enquête publique préalable à la demande d'autorisation
environnementale relative au plan de gestion pluriannuel des opérations de dragages
(PGPOD) lot C (également appelé sous-bassin C et correspondant aux arrondissements des
Boucles de la Seine) de Voies Navigables de France pour une durée de 10 ans

Le préfet de la Région Île-de-France,
préfet de Paris,
Grand Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Le préfet de la Région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Le préfet de l'Eure,
Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Le préfet des Yvelines,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Le préfet des Hauts-de-Seine,

Le préfet de Seine-Saint-Denis,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Le préfet du Val-de-Marne,

Le préfet du Val-d'Oise,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants, L.214-1 et suivants, L. 215-15 et R. 123-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 9 mars 2022 portant nomination de Monsieur Philippe COURT, en qualité de préfet du Val d'Oise ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine Maritime ;

Vu le décret du 7 février 2024 portant nomination de Monsieur Frédéric ROSE, en qualité de préfet des Yvelines ;

Vu le décret du 31 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Eure ;

Vu le décret du 31 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Alexandre BRUGÈRE en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de Monsieur Julien CHARLES, en qualité de préfet de la Seine-Saint-Denis ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de Monsieur Étienne STOSKOPF, en qualité de préfet du Val-de-Marne ;

Vu le décret du 29 octobre 2025 portant nomination de Madame Karine DELAMARCHE, en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 15 avril 2022 portant nomination de Monsieur Pascal GAUCI, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, sous-préfet de Nanterre ;

Vu le décret du 22 juin 2022 portant nomination de Monsieur Victor DEVOUGE, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Yvelines, sous-préfet de Versailles ;

Vu le décret du 2 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Ludovic GUILLAUME, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, sous-préfet de Créteil ;

Vu le décret du 14 février 2024 portant nomination de Monsieur Alaric MALVES, administrateur de l'État du deuxième grade, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Eure, sous-préfet d'Évreux ;

Vu le décret du 2 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Zoheir BOUAOUICHE, administrateur de l'État du deuxième grade, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, sous-préfet de Rouen ;

Vu le décret du 6 mars 2025 portant nomination de Madame Hélène GIRARDOT, en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Val d'Oise, sous-préfète de Pontoise ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2014126-0007 en date du 6 mai 2014 portant autorisation au titre de l'article L. 214-3 du Code de l'environnement des opérations de dragage prévues dans le lot C du plan décennal de dragage de Voies navigables de France pour le Bassin de la Seine ;

Vu le courrier en date du 28 avril 2023 par lequel le préfet de la région d'Île-de-France sollicite le préfet des Yvelines afin d'assurer le rôle de préfet coordonnateur pour notamment l'organisation de l'enquête publique et la coordination avec les autres préfectures pour la signature de l'arrêté ;

Vu le courrier du 11 mai 2023 par lequel le préfet des Yvelines accepte d'assurer le rôle de préfet coordonnateur ;

Vu la demande enregistrée au guichet unique de l'eau le 7 août 2023, sous le n° 01 00028 166, par laquelle Voies Navigables de France (VNF) sollicite le renouvellement de l'autorisation du lot C des opérations de dragage et de gestion des sédiments de la direction territoriale Bassin de la Seine et Loire de Voies Navigables de France pour une durée de 10 ans.

Les opérations envisagées sont soumises à autorisation au titre de la nomenclature eau sous les rubriques suivantes :

Rubrique	Intitulé	Régime
3.1.5.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet : 1° Destruction de plus de 200 m ² de frayères (Autorisation) ; 2° Dans les autres cas (Déclaration).	Autorisation
3.2.1.0	Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L. 215-14 réalisé par le propriétaire riverain, des dragages visés à la rubrique 4.1.3.0 et de l'entretien des ouvrages visés à la rubrique 2.1.5.0, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année : 1° Supérieur à 2 000 m ³ (A) ; 2° Inférieur ou égal à 2 000 m ³ dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S1 (A) ; 3° Inférieur ou égal à 2 000 m ³ dont la teneur des sédiments extraits est inférieure au niveau de référence S1 (D).	Autorisation

	<p>Est également exclu jusqu'au 1er janvier 2014 l'entretien ayant pour objet le maintien et le rétablissement des caractéristiques des chenaux de navigation lorsque la hauteur de sédiments à enlever est inférieure à 35 cm ou lorsqu'il porte sur des zones d'atterrissement localisées entraînant un risque fort pour la navigation.</p> <p>L'autorisation est valable pour une durée qui ne peut être supérieure à dix ans. L'autorisation prend également en compte les éventuels sous-produits et leur devenir.</p>	
--	---	--

Vu les pièces complémentaires reçues le 27 février 2025 en réponse à la demande formulée de 12 décembre 2023 par le service police de l'eau en charge de l'instruction du dossier ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2025/DRIEAT/SPPE/022 du 27 février 2025 portant prorogation du délai pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la direction territoriale de Voies Navigables de France (VNF) en vue du renouvellement du lot C du plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) pour une période de 10 ans ;

Vu l'avis favorable sous réserve de la prise en compte de préconisations énoncées dans l'avis, en date du 14 septembre 2023 de l'agence régionale de santé d'Île-de-France ;

Vu l'avis favorable en date du 19 septembre 2023 de l'agence régionale de santé de Normandie ;

Vu l'avis en date du 29 septembre 2023 du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Cailly-Aubac-Robec ;

Vu l'avis délibéré n° 2025-061 adopté le 12 juin 2025 par la formation d'autorité environnementale de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) ;

Vu le mémoire en réponse à cet avis en date du 13 février 2026 ;

Vu le rapport de recevabilité en date du 16 février 2026 du service « politiques et police de l'eau » de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT) ;

Vu la décision n° E26000011/78 en date du 26 février 2026 du tribunal administratif de Versailles désignant une commission d'enquête ;

Considérant que la procédure d'autorisation environnementale applicable est celle en vigueur lors de son dépôt, soit avant l'application de la Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte ;

Considérant que le dossier d'enquête publique est jugé recevable ;

Considérant que la demande d'autorisation environnementale au titre des dispositions du 1° de l'article L. 181-1 du code de l'environnement doit être soumise à une enquête publique régie par les dispositions des articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants du code de l'environnement ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfetures des Yvelines, de l'Eure, de la Seine-Maritime, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val d'Oise et de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Objet et dates de l'enquête publique

Il sera procédé **du jeudi 23 avril 2026 à 8 h 30 au vendredi 29 mai 2026 à 19 h 30**, soit pendant **33 jours consécutifs**, à une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale relative au plan de gestion pluriannuel des opérations de dragages (PGPOD) du lot C de Voies Navigables de France (VNF) pour une durée de 10 ans.

Par décision motivée, le président de la commission d'enquête pourra prolonger l'enquête pour une durée maximale de 15 jours, conformément à l'article L 123-9 du code de l'environnement.

Le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage s'inscrit dans le cadre de l'entretien et de l'amélioration du réseau navigable du bassin de la Seine géré par Voies Navigables de France. Pour la

réalisation des opérations de dragages, ce bassin a été divisé en 3 lots A,B, C, puis en 16 Unités Hydrographique cohérente (UHC).

La présente demande concerne le **lot C**, qui comprend 2 UHC :

- **UHC n°5 : Seine Centre**, correspondant au tronçon de la Seine compris entre la confluence de la Seine et de la Marne, à Charenton le Pont (94) et la confluence Seine-Oise, située à Conflans-Sainte-Honorine (78) soit un linéaire de **77km**
- **UHC n°8 : Seine Aval**, correspondant au tronçon de la Seine de la confluence Seine-Oise, à Conflans-Sainte-Honorine jusqu'à l'extrémité du réseau navigable de la DIRBS au Pont Jeanne d'Arc à Rouen (76), soit un linéaire de **179km**

Les opérations de dragage ont pour objet de retirer les sédiments accumulés, notamment en raison des crues, afin de maintenir les profondeurs nécessaires pour la navigation.

Article 2 : commission d'enquête

Par décision en date du 26 février 2026 le tribunal administratif de Versailles a constitué une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Titulaires :

Président : M. Reinhard FELGENTREFF, gérant de société industrielle à la retraite

Membres : M. Jean-Bernard BEHETS, ingénieur conseil judiciaire à la retraite
M. Jean-Jacques BULOT, responsable hygiène sécurité environnement à la retraite
Mme Sylvie DENIS-DINTILHAC, consultante en ingénierie juridique et financière
M. Maurice VAGUE, responsable environnement à la retraite

Suppléants :

Président : Mme Anne DE KOUROCH, ingénieure environnement - écologue

Membres : M. Michel GENESCO, consultant en environnement et gestion des risques à la retraite
M. Jean-Pierre FERRAUD, directeur de projets à la retraite

Article 3 : Publicité de l'enquête publique

Un avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique environnementale sera publié en caractères apparents par les soins du préfet des Yvelines aux frais du responsable du projet, quinze jours au moins avant le début de l'enquête, dans deux journaux habilités à recevoir les annonces légales et judiciaires dans les départements de l'Eure, de Paris, de la Seine-Maritime, des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, et du Val d'Oise.

Un second avis sera rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les mêmes journaux.

Conformément aux dispositions du III de l'article R. 123-11 du code de l'environnement, cet avis sera publié par voie d'affiches et éventuellement par tout autre procédé sur les panneaux administratifs des préfectures et sous-préfectures concernées, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Il sera également affiché dans les communes où des permanences auront été fixées, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de cette formalité devra être certifié par le maire de chaque commune, préfecture et sous-préfecture concernées.

Article 4 : mise à disposition du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale sera consultable par le public :

- en format papier, à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine (78), siège de l'enquête,
- sur un poste informatique dans les mairies des Andelys (27), du 6ème arrondissement de Paris (75), d'Elbeuf (76), de Mantes-la-Jolie (78), de Nanterre (92), de Saint-Denis (93), d'Ivry-sur-Seine (94) et d'Argenteuil (95) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,

Le résumé non technique ainsi que la liste des mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser) seront disponibles en version papier dans ces mairies, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,

- sur le site internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/renouvellement-autorisation-pgpod>
- sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines (1 avenue de l'Europe à Versailles), du lundi au vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 15 h 45
- sur les sites internet des préfectures qui permettent d'accéder au site dédié.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de VNF - Monsieur JOLY Nicolas – Mail : nicolas.joly@vnf.fr.

Article 5 : Observations du public

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur l'autorisation environnementale pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies des Andelys (27), du 6ème arrondissement de Paris (75), d'Elbeuf (76), de Conflans-Sainte-Honorine (78), de Mantes-la-Jolie (78), de Nanterre (92), de Saint-Denis (93), d'Ivry-sur-Seine (94) et d'Argenteuil (95), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au président de la commission d'enquête domicilié pour cette enquête à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine (63 rue Maurice Berteaux – BP 35 – 78703 Conflans-Sainte-Honorine), désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre de la commune.
Ces registres, à feuillets non mobiles, seront cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête.
- sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/renouvellement-autorisation-pgpod>
- par courrier électronique à l'adresse mail suivante : renouvellement-autorisation-pgpod@mail.registre-numerique.fr
Ces observations et propositions seront consultables par le public sur le registre dématérialisé pendant toute la durée de l'enquête.

Article 6 : Permanences de la commission d'enquête

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, dans les locaux des mairies concernées, aux jours et heures suivants :

<u>Mairie des Andelys (27) :</u> - le samedi 25 avril 2026 de 9h à 12h - le mercredi 20 mai 2026 de 14h à 17h	<u>Mairie du 6ème arrondissement de Paris (75) :</u> - le mercredi 29 avril 2026 de 9h à 12h - le mardi 19 mai 2026 de 9h à 12h
<u>Mairie d'Elbeuf (76) :</u> - le lundi 4 mai 2026 de 14h à 17h - le vendredi 29 mai 2026 de 14h à 17h	<u>Mairie de Conflans-Sainte-Honorine (78) :</u> - le mercredi 29 avril 2026 de 14h à 17h - le mardi 12 mai 2026 de 14h à 17h
<u>Mairie de Mantes-la-Jolie (78) :</u> - le mercredi 6 mai 2026 de 14h à 17h	<u>Mairie de Nanterre (92) :</u> - le mercredi 13 mai 2026 de 14h30 à 17h30 - le jeudi 28 mai 2026 de 14h30 à 17h30
<u>Mairie de Saint-Denis (93) :</u> - le jeudi 30 avril 2026 de 9h à 12h - le lundi 18 mai 2026 de 14h à 17h	<u>Mairie d'Ivry-sur-Seine (94) :</u> - le mardi 19 mai 2026 de 14h à 17h

Mairie d'Argenteuil (95) :	
- le mercredi 6 mai 2026 de 14h30 à 17h30	
- le vendredi 29 mai 2026 de 14h30 à 17h30	

Article 7 : Avis des collectivités territoriales

Les conseils municipaux des communes concernées, les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés seront appelés à donner leur avis sur la demande de renouvellement de l'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Les avis ne pourront être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Article 8 : Clôture du registre d'enquête

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront transmis dans les 24 heures, par les maires des Andelys (27), du 6ème arrondissement de Paris (75), d'Elbeuf (76), de Conflans-Sainte-Honorine (78), de Mantes-la-Jolie (78), de Nanterre (92), de Saint-Denis (93), d'Ivry-sur-Seine (94) et d'Argenteuil (95) par pli recommandé avec demande d'avis de réception, au président de la commission d'enquête qui sera chargé de les clore.

Article 9 : Rapport et conclusions de l'enquête

Dès réception des registres d'enquête et des documents annexés, le président de la commission d'enquête doit rencontrer le maître d'ouvrage dans la huitaine et lui communiquer les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal en l'invitant à produire dans un délai maximum de quinze jours, un mémoire en réponse.

La commission d'enquête établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête publique et examine les observations recueillies. Elle consigne, dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables.

Ces documents seront transmis au préfet coordonnateur des Yvelines, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, accompagnés des registres et pièces annexes ainsi que du dossier d'enquête.

Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif de Versailles.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, dans les préfectures de l'Eure (27), de Paris (75), de la Seine-Maritime (76), des Yvelines (78), des Hauts-de-Seine (92), de la Seine-Saint-Denis (93), du Val-de-Marne (94) et du Val d'Oise (95) ainsi que dans les mairies listées en annexe 1 du présent arrêté aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans l'Eure (27) : <https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Consultations-enquetes-publiques-et-participation-du-public-par-voie-electronique-PPVE/Enquetes-publiques>, Paris : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/tags/view/Ile-de-France/Documents+et+publications/Consultations/Enqu%C3%AAtes+publiques>, la Seine-Maritime (76) : <https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Enquetes-publiques-et-Consultations-du-public/Enquetes-publiques/Autorisation-environnementale>, les Yvelines (78) : <http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau>, les Hauts-de-Seine (92) : <https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2026-projets/plan-de-gestion-pluriannuel-des-operations-de-dragages-PGPOD-lot-C-de-Voies-Navigables-de-France>, la Seine-Saint-Denis (93) : <https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-et-nuisances/2-EAU/Classement-des-canaux/Renouvellement-des-operations-de-dragage-et-de-gestion-des-sediments-Lot-C-VNF>, le Val-de-Marne (94) : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-concertations-prealables> et le Val d'Oise (95) : <https://www.val-doise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilite-publique/DUP>.

Article 10 : Autorité décisionnaire compétente

À l'issue de la procédure, les préfets de l'Eure, de Paris, de la Seine-Maritime, des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise prendront un arrêté inter-préfectoral d'autorisation ou de refus de l'autorisation environnementale.

Article 11 : Frais de l'enquête publique

Les frais d'insertion dans la presse, d'affichage, ainsi que l'indemnisation des membres de la commission d'enquête sont à la charge du maître d'ouvrage (VNF).

Article 12 : Exécution de l'arrêté

Les secrétaires généraux des préfectures des Yvelines, de l'Eure, de la Seine-Maritime, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val d'Oise, la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, les maires des communes listées à l'annexe 1 du présent arrêté et les membres de la commission d'enquête, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de chacune des préfectures concernées.

Le 1^{er} avril 2026

Le préfet des Yvelines,

Le Préfet des Yvelines


Frédéric ROSE

Le préfet de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime,

Pour le préfet et par délégation,

le secrétaire général
Zoheir BOUAOUICHE

Le préfet des Hauts-de-Seine,

Pour le préfet et par délégation,
la sous-préfète,
secrétaire générale adjointe


Stéphanie MARIVAIN

Le préfet du Val-de-Marne,


Etienne STOSKOPF

Le préfet de la région Île-de-France,
préfet de Paris,


Le Préfet de la Région d'Île-de-France
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME

Le préfet de l'Eure

Le préfet de la Seine-Saint-Denis,

Le préfet du Val d'Oise,


Philippe COURT

7/8

ANNEXE 1 :
LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE
(les communes de permanences sont soulignées)

Eure (27)	Alizay Amfreville-sous-les-Monts Andé Bouafles Connelles Courcelles-sur-Seine Criquebeuf-sur-Seine Gaillon Giverny Herqueville Heudebouville Igoville La Chapelle-Longueville	La Roquette Le Manoir Le Thuit Le Val d'Hazey <u>Les Andelys</u> Les Damps Les Trois Lacs Martot Muids Notre-Dame-de-l'Isle Pîtres Pont-de-l'Arche Porte-de-Seine	Port-Mort Poses Pressagny-l'Orgueilleux Saint-Marcel Saint-Pierre-du-Vauvray Saint-Martin-la-Garenne Val-de-Reuil Vatteville Vernon Vézillon Villers-sur-le-Roule Vironvay
Paris (75)	1 ^{er} et 4 ^{ème} regroupés à Paris Centre 5 ^{ème} <u>6^{ème}</u>	7 ^{ème} 8 ^{ème} 12 ^{ème}	13 ^{ème} 15 ^{ème} 16 ^{ème}
Seine-Maritime (76)	Amfreville-la-Mi-Voie Belbeuf Bonsecours Caudebec-lès-Elbeuf Cléon <u>Elbeuf</u> Freneuse	Gouy Les Authieux-sur-le-Port- Saint-Ouen Oissel Orival Rouen Saint-Aubin-lès-Elbeuf	Saint-Étienne-du-Rouvray Saint-Pierre-lès-Elbeuf Sotteville-lès-Rouen Sotteville-sous-le-Val Tourville-la-Rivière
Yvelines (78)	Andrésy Aubergenville Bennecourt Bonnières-sur-Seine Bougival Carrières-sous-Poissy Carrières-sur-Seine Chatou <u>Conflans-Sainte-Honorine</u> Croissy-sur-Seine Épône Flins-sur-Seine Follainville-Dennemont Freneuse Gargenville Gommecourt Guernes	Guerville Hardricourt Issou Juziers Le Mesnil-le-Roi Le Pecq Le Port-Marly Les Mureaux Limay Limetz-Villez Louveciennes Maisons-Laffitte <u>Mantes-la-Jolie</u> Mantes-la-Ville Médan Méricourt Meulan-en-Yvelines	Mézières-sur-Seine Mézy-sur-Seine Moisson Montesson Mousseaux-sur-Seine Notre-Dame-de-la-Mer Poissy Porcheville Rolleboise Rosny-sur-Seine Saint-Martin-la-Garenne Sartrouville Triel-sur-Seine Vaux-sur-Seine Verneuil-sur-Seine Villennes-sur-Seine
Hauts-de-Seine (92)	Asnières-sur-Seine Boulogne-Billancourt Clichy Colombes Courbevoie Gennevilliers	Issy-les-Moulineaux Levallois-Perret Meudon <u>Nanterre</u> Neuilly-sur-Seine Puteaux	Rueil-Malmaison Saint-Cloud Sèvres Suresnes Villeneuve-la-Garenne
Seine-Saint-Denis (93)	Épinay-sur-Seine L'Île-Saint-Denis	<u>Saint-Denis</u>	Saint-Ouen-sur-Seine
Val-de-Marne (94)	<u>Ivry-sur-Seine</u>		
Val d'Oise (95)	<u>Argenteuil</u> Bezons Cormeilles-en-Parisis	Haute-Isle Herblay-sur-Seine La Frette-sur-Seine	La Roche-Guyon Vétheuil